



**ASIPE**

**Comité de direction**

**Préavis n° 5/2023**

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE**

**Objet :**

- **Crédit pour le remplacement de composants informatiques dans les bâtiments propriétés de l'ASIPE.**

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE  
de et à 1530 Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 14 al. 1 ch.10 des statuts 2023 de l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ci-après ASIPE), le Conseil intercommunal est saisi du présent préavis demandant un crédit pour le remplacement de composants du réseau informatique.

### **Introduction**

Depuis 2015, l'ASIPE utilise le réseau informatique de la commune de Payerne, ainsi que l'exploitation au travers d'un contrat de mandat. Elle bénéficie pour cela, des ordinateurs, de licences d'exploitation, de la sécurité informatique de la commune, ainsi que du dépannage via le secteur informatique communal.

La Municipalité de Payerne a demandé à son Conseil communal en novembre 2023 un crédit pour le remplacement de l'équipement de réseau actuellement en fin de vie, soit les commutateurs réseaux pour près de vingt bâtiments, dont plusieurs appartiennent à l'ASIPE. Il s'agit des bâtiments scolaires de DLT, la Promenade Moderne, Les Passerelles et les Rammes.

Dans son préavis, la Municipalité rappelle que la part de l'ASIPE lui sera refacturée, sous réserve de l'acceptation du Conseil intercommunal du présent préavis.

### **Contexte**

Les composants actifs de réseau sont la couche « intelligente » entre le câblage fibre optique, le câblage universel de bâtiments et les ordinateurs. Ils permettent de diriger les paquets de données de la source à la bonne destination.

La commune de Payerne a prévu de faire un appel d'offres en procédure ouverte pour la fourniture et la pose des composants actifs de réseau, ainsi que pour l'intégration dans le système de gestion et la formation.

L'architecture réseau prévue ainsi que les composants demandés dans l'appel d'offres doivent permettre d'augmenter à terme la redondance entre les cœurs de réseau et les bâtiments en réseau, garantir les vitesses nécessaires demandées par les technologies d'antennes Wifi ou ordinateurs actuels (Multigigabit) et garantir une meilleure disponibilité du réseau.

Le secteur informatique et télécoms a procédé à l'étude technique du remplacement des composants de réseau et élaboré une fiche technique par bâtiment des quantités et vitesses d'interface nécessaires au bon fonctionnement de l'infrastructure communale de réseau.

Le principe de base suivant a été retenu et a servi de base de calcul :

- Vitesse des interfaces pour les ordinateurs fixes et téléphones IP : 1 Gigabit/seconde ;
- Vitesse des interfaces pour les antennes Wifi : minimum 2.5 Gigabit/seconde ;
- Vitesse des interfaces pour les liaisons sur le commutateur de cœur de réseau : 10 Gigabit/seconde ou 25 Gigabit/seconde en fonction de la taille et la densité du bâtiment, respectivement de l'armoire de brassage.

La Municipalité de Payerne a adjudgé en date du 18 janvier 2023 un mandat d'étude à l'entreprise itZen SA pour soutenir le secteur informatique et télécoms dans la rédaction et la publication du cahier des charges. Ce dernier a été adopté par la Municipalité en mai dernier et a été publié sur le site officiel SIMAP.ch du 30 mai 2023 au 26 juillet 2023.

Une visite a été organisée le 14 juin 2023 afin de permettre aux soumissionnaires de se rendre compte de l'étendue du projet sur place et de poser des questions sur le site SIMAP.ch.

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres à l'issue de la date de publication. Un Comité de Pilotage (CoPil) composé des personnes suivantes a procédé à l'ouverture des offres le 27 juillet 2023 :

- Monsieur Eric Küng, syndic de Payerne
- Madame Cynthia Thöny, secrétaire municipale de Payerne
- Monsieur François Leuthold, chef de secteur Informatique et télécoms
- Monsieur Nicolas Bour, collaborateur au secteur Informatique et télécoms
- Monsieur Christophe Lesniewitz, itZen SA

Il est prévu de réaliser ces travaux de remplacements durant les vacances scolaires pour les bâtiments scolaires, en principe dès les vacances de Pâques 2024.

Par transparence, les coûts du préavis 13/2023 du 27 septembre 2023 de la Municipalité de Payerne, sont résumés ci-dessous :

Remplacement des composants réseaux selon appel d'offres arrondi HT	Fr.	252'769.–
Composants réseaux supplémentaires	Fr.	10'000.–
Etudes et frais d'honoraires	Fr.	12'000.–
Câbles patch cuivre et fibre optique	Fr.	4'000.–
Divers et imprévus (5 % arrondi)	Fr.	<u>14'000.–</u>
Total HT	Fr.	292'769.–
TVA 8.1 %	Fr.	<u>23'714.–</u>
<b>Total Remplacement, TTC arrondi</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>316'483.–</u></b>
<b>Part refacturée à l'ASIPE</b>	<b>Fr.</b>	<b>- 64'086.–</b>

Dès lors, dans le dessein d'assumer la partie de ce projet en qualité de maître d'ouvrage, le Comité de direction a arrêté un montant de 65'000 CHF (TTC), qui nous sera facturé par la commune de Payerne à l'issue des travaux et de la réussite des tests de fonctionnement.

Ce crédit intervient dans le cadre du nouveau plafond d'endettement de l'ASIPE qui a été augmenté via la révision des statuts de l'ASIPE. Ces derniers ont été approuvés par le Conseil d'Etat dans sa séance

du 13 septembre 2023. Pour rappel, le nouveau plafond est de 60 millions. L'endettement au 31 décembre 2022 était de l'ordre de 27,2 millions.

### Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis n° 5 / 2023 du Comité de direction
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

**Article 1 :** d'accepter le financement d'un crédit pour un montant de 65'000 CHF (TTC) dans le cadre du plafond d'endettement statutaire ;

**Article 2 :** d'amortir le crédit sur une durée de 5 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 30 octobre 2023.

### AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi